

**Rapport prises de parole**  
**Conseil Municipal du 31 janvier 2022**  
**Bureau des élus du groupe de la minorité**

**Excusés** : Richard ROUXEL et Marina ANDRE

N°	Délibération - décisions	Prises de parole Noms des élu.e.s	Commentaires	Votes des élu.e.s du groupe
<b>1</b>	<p><b><u>Débat d'Orientation Budgétaire 2022</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>PREND ACTE</b> du débat sur les orientations budgétaires du budget principal et du budget annexe des parkings de la Ville de Saint-Brieuc pour les années 2022 à 2026.</p>	<p><b><u>Corentin POILBOUT</u></b> :</p>	<p>- Sur le débat d'orientation budgétaire, je crois qu'il marque véritablement une différence de vision. Je suis convaincu que Saint-Brieuc ne peut pas se payer le luxe d'une politique de rigueur, elle n'a plus le temps d'attendre. J'ai beaucoup cru que l'élan engagé depuis 2017 avec Marie-Claire DIOURON allait se poursuivre quand j'écoutais les discours très volontaristes que vous portiez M.le Maire, et que je constatais l'arrivée d'une nouvelle génération d'élus. La difficulté est qu'aujourd'hui ces discours volontaristes tranchent avec la réalité que vous nous imposez.</p> <p>- Didier LE BUHAN dit qu'il ne faut pas avoir l'impatience des investissements mais plus que jamais nous avons besoin d'investissements pour rompre avec le lent déclin dans lequel la ville s'est engagée depuis les années 70. En 1975, Saint-Brieuc comptait 52 559 habitants, et au dernier recensement on en compte 43 605, près de 10 000 de moins, alors que l'ensemble de l'agglomération n'a cessé d'augmenter. Les communes périphériques (Plérin, Languoux et Trégueux) elles ont + que doublé leur population sur la même période. Pour autant, ce déclin n'est pas une fatalité, il implique des investissements massifs d'une part et un modèle de développement qui rompt avec le modèle de développement qui nous a été imposé depuis 50 ans.</p> <p>- Sur ces investissements massifs, je suis convaincu qu'il faut aller vite et fort sur le logement et en particulier en centre-ville, on ne peut pas se satisfaire de 2 000 logements vacants en centre-ville. C'est bien à la puissance publique de s'y engager, on a des contributions qui sont en augmentation, on a des politiques gouvernementales qui prennent en compte la réalité des villes dites moyennes.</p> <p>- Il faut engager cette foncière ou toute autre structure juridique qui aurait vocation à racheter des bâtiments mais avec 400 000 € prévus au budget cette année puis 150 000 € tous les ans, nous sommes</p>	-

très loin du compte, et loin des 10 millions qui avaient été annoncés dans une émission de TV dernièrement.

- Ceci serait peut-être moins dramatique si les autres leviers n'étaient pas contrariés par vos décisions. Je pense aux bâtiments de la rue des 3 frères le goff que Marie-Claire DIOURON avait fait racheter pour qu'il y ait des logements intermédiaires permettant à des primo-accédants de s'installer à Saint-Brieuc, et vous y avez renoncé.
- Ce serait moins dramatique si vous portiez une réelle ambition sur les friches.
- Le plateau piétonnier également c'est zéro jusqu'à la fin du mandat, on est condamné au statu quo.
- Rien non plus sur la place de l'enfant que ce soit dans les espaces publics à travers des jeux ou pour les crèches.
- Pas grand-chose sur le centre de santé alors qu'on voit d'autres communes s'emparer du sujet.
- Sans ce choc d'investissements, nous ne pourrions pas regagner des habitants, regagner des capacités budgétaires et retrouver de la mixité sociale. Toute la stratégie doit être accentuée sur la venue de jeunes ménages avec des enfants et de favoriser des logements qui répondent à leurs attentes.
- Aujourd'hui les taux d'intérêt sont faibles et permettraient ce choc d'investissements qui est indispensable à la reconquête de Saint-Brieuc.
- Il m'apparaît aussi important d'avoir un modèle de développement + cohérent avec la crise sociale et environnementale et rompre avec le modèle de développement de l'agglomération qui favorise la standardisation, l'aseptisation et la déshumanisation de notre société. On apprend encore cette semaine que Lidl contourne les lois et les décisions prises en CNAC et conduisant à la fermeture d'un commerce de proximité dans un quartier extrêmement fragile et pourtant vous êtes aux manettes de toutes les collectivités locales.
- Pour conclure, vous avez décidé une gestion « pépère » de la collectivité, on aurait plutôt eu besoin de visionnaire.

**Raphaël LE MEHAUTE :**

- J'observe que tous les feux sont au vert pour que vous puissiez avoir une politique budgétaire, tant en 2022 que pour 2026, pour donner du souffle et de l'ambition aux projets et à la ville.

- Une croissance nationale à 7 %, un taux de chômage inférieur à 7 % dans les Côtes d'Armor. Sur le plan local, le constat budgétaire montre que la ville de Saint-Brieuc est dans une bonne situation.

- La dette n'est pas plus importante que pour les autres collectivités.

- Le taux de rigidité est à la médiane c'est à dire que par rapport aux villes comparables, il y en a autant qui sont + endettées que nous, qu'autant qui sont moins endettées.

- On peut encore progresser car les dépenses de personnel ont augmenté, on crée des emplois, ce n'est pas de nature à stabiliser. Les dépenses de personnel sont très élevées par rapport à la moyenne des autres villes. On a 63 % des dépenses de fonctionnement qui s'en vont dans les dépenses de personnel. La moyenne de la strate est à 59 %. Il y a sans doute une possibilité de gagner sur ce point.

- Les dotations de l'État sont en augmentation constante, elles ont progressé de 2016 à 2021 de l'ordre de 2.5 %. La ville de Saint-Brieuc a 41 % de + de dotations que les villes de la même taille. Elle est bien traitée en terme de dotations par l'État.

- Pour la DSU, on peut avoir une petite inquiétude (la DSU est liée à la population en quartiers classés politique de la ville) si nous avons la chance que le revenu médian soit augmenté, ce qui n'est pas certain. Mais si ce n'est pas certain alors la DSU restera.

- Le contrat de cahors c'est une garantie d'un maintien des dotations pour les collectivités qui font des efforts sur leur gestion quotidienne. Jusque là Saint- Brieuc avait réussi, il n'y a donc pas de raison d'avoir peur.

- Sur les dépenses d'investissement, j'observe que pour l'année 2022, il y a 1.4 million en ressources lié au plan de relance ce qui est considérable, là encore l'État est derrière la ville de Saint-Brieuc.

**Corentin POILBOUT :**  
(En réponse à  
Aline LE BOEDEC et à M.le  
Maire)

**Raphaël LE MEHAUTE :**  
(En réponse à  
Didier LE BUHAN)

- La taxe sur les transactions immobilières, quelle bonne surprise : + 600 000 €.
- Vous avez entre les mains des éléments d'appréciation pour piloter votre politique et avoir une politique ambitieuse. Mais j'observe qu'il n'y a pas de grands projets pour Saint-Brieuc, vous avez une gestion au fil de l'eau. Et au niveau de l'agglomération, pas de grands projets non plus à part TEO qui est une poursuite.
- Je ne vois rien sur la sécurité qui est un enjeu sur Saint-Brieuc, vous avez abandonné complètement le programme de dispositifs de sécurité telle que la vidéoprotection.
- Quid de la restructuration du centre-ville ? Quid de l'encouragement du logement résidentiel en centre-ville ? pour améliorer le pouvoir d'achat qui permettrait de développer du commerce et qui donnerait une attractivité supplémentaire à la ville. Qu'allez-vous faire de la friche du monoprix ? Nous aimerions savoir comme les briochins quel est l'avenir de ce site ? Quid de l'enseignement supérieur ? En effet c'est l'agglomération mais la ville doit être présente pour porter les intérêts de la ville centre.
- En terme d'actions je reste sur ma faim et je ne suis pas le seul. La perspective que vous nous donnez pour 2026 n'est pas engageante. Pour le moment il y a des discours mais pas assez d'actions.
- Des promoteurs immobiliers qui sont intéressés à Saint-Brieuc il y en a toujours eu et j'espère qu'il y en aura davantage. Le forum que vous avez organisé va dans le bon sens mais il est très insuffisant.
- Votre politique n'est pas de nature à enrayer le déclin dans lequel la ville est engagée depuis 50 ans.
- Bien sûr qu'il faut préserver le service public. Mon propos était de constater que les dépenses de personnel allaient augmenter. Il faut garder les personnels, il faut les promouvoir, je n'ai jamais été contre cela, simplement il faut aussi savoir redéployer, savoir donner de la flexibilité pour rester dans un bon contexte.
- Même s'il y a un petit souci de dette, c'est une situation qui correspond à des investissements très lourds qui ont été réalisés avant et qu'il aurait fallu réaliser donc il faut s'en réjouir aujourd'hui.

		<p><b>Corentin POILBOUT :</b> (En réponse à Didier LE BUHAN)</p>	<p>- Les urgences ne sont pas une politique, tout le monde a des urgences. Nous nous sommes des progressistes pour l'environnement, la vie sociale, la vie économique, l'enseignement, la vie associative et la vie culturelle.</p> <p>- J'ai cherché à apporter une note d'espoir en disant que la ville de Saint-Brieuc était la ville de tous les possibles. Mais si Saint-Brieuc n'est pas en déclin, alors elle est reléguée en seconde division de part sa perte de population (y compris des foyers aisés). Il faut retrouver de la mixité sociale et en particulier en centre-ville qui est le quartier le + pauvre de Saint-Brieuc et peut-être du département. Concentrer toutes les fragilités en un même lieu n'a jamais été une solution.</p> <p>- Pour cela je persiste à penser qu'il faut un choc massif d'investissements par l'ensemble des institutions (ville, agglomération, département et région) et c'est votre rôle de porter la voix de Saint-Brieuc et d'obtenir d'autres financements.</p>	
2	<p><b><u>Budget participatif - Règlement de l'appel à projet 2022</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>APPROUVE</b> le lancement de l'édition 2022 du Budget Participatif pour une enveloppe de 60 000 €.</p> <p><b>APPROUVE</b> les termes du règlement.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.</p>	<p><b>Corentin POILBOUT :</b></p>	<p>- Je considère que le budget participatif est une bonne chose en essayant d'intégrer le citoyen au cœur du processus.</p>	<b><u>POUR</u></b>
3	<p><b><u>Action Déclic - Convention avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, Armor Emploi et ADALEA</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>APPROUVE</b> les termes de la convention de partenariat entre la Ville, Saint-Brieuc Armor Agglomération, ADALEA et Armor Emploi visant à encadrer l'action Déclic.</p>			<b><u>POUR</u></b>

	<p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer la convention jointe.</p>			
4	<p><b><u>Aide à la production de logements locatifs sociaux - projet de construction de 5 logements par Bâtiment et Style de Bretagne – 46 rue des Trois Frères Le Goff</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'octroi d'une aide à la production de logements locatifs sociaux d'un montant total de 58 500 € (3 PLUS à 11 500 € et 2 PLAI à 12 000€) pour la construction de cinq logements sociaux 46 rue des Trois Frères Le Goff par BSB.</p> <p><b>PRECISE</b> que le versement de cette somme pourra s'effectuer en deux fois. Un premier versement de la moitié de la somme aura lieu au moment du démarrage des travaux suite au dépôt de la Déclaration d'Ouverture de Chantier. Le solde sera versé à l'issue des travaux, après remise de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux et sous réserve de l'aval du service instructeur de Saint-Brieuc Armor Agglomération.</p> <p><b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer avec le bailleur tout document relatif à cette opération.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 204 – fonction 824- compte 204172.</p>	<p><b><u>Corentin POILBOUT :</u></b></p>	<p>- C'est une opération qui n'a rien d'anodin. Typiquement c'est le type d'opération qui ne nécessite pas de moyens considérables par la ville mais qui a un réel impact. Ce bâtiment était un immeuble de marchands de sommeil que Marie-Claire DIOURON avait menacé d'expropriation pour obtenir une vente de gré à gré et ensuite la ville a vendu ce bâtiment à BSB, ce qui permet ainsi la requalification d'un immeuble en centre-ville. C'est le type d'opérations qu'il faut conduire à Saint-Brieuc et qui a été impulsé par Marie-Claire DIOURON au précédent mandat. Ce sont des opérations où il faut aller + loin et + fort.</p>	<p><b><u>POUR</u></b></p>
5	<p><b><u>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des copropriétés dégradées et fragiles - convention intermédiaire d'opération - avenant n° 1</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>APPROUVE</b> les termes de l'avenant n° 1 à la convention intermédiaire d'OPAH copropriétés conclu</p>			<p><b><u>POUR</u></b></p>

	<p>avec Saint-Brieuc Armor Agglomération.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention intermédiaire d'OPAH ci-annexé.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront prélevées sur le chapitre 204, fonction 824, compte 20422 (sous-compte 11594).</p>			
6	<p><b><u>Opération programmée d'amélioration de l'habitat des copropriétés dégradées – résidence 31 rue des Trois Frères Le Goff – nouveau dossier – subvention de la Ville</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> d'attribuer une subvention d'un montant de 19 799 € dans le cadre de la convention intermédiaire d'OPAH copropriétés dégradées pour le nouveau programme de travaux de réhabilitation de la résidence du 31 rue des Trois Frères Le Goff.</p> <p><b>ANNULE</b> les délibérations précédentes concernant l'attribution de subventions par la ville pour le programme initial de travaux précédent en vue de la réhabilitation de cette copropriété.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires seront prélevées sur le chapitre 204, fonction 824, compte 20422 (sous-compte 11594).</p>			<b><u>POUR</u></b>
7	<p><b><u>Garantie d'emprunt - COOPALIS - Programme location accession Les Villas Camélias - Huit logements</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 763 000 € représentant 50% d'un prêt d'un montant de 1 526</p>			<b><u>POUR</u></b>

<p>000€, que COOPALIS se propose de contracter auprès de ARKEA BEI. Ce prêt P.S.L.A est destiné à financer la construction de huit logements « Les Villas Camélias», réservés à la location-accession, rue de Jersey, à Saint-Brieuc.</p> <p>Les caractéristiques du prêt PSLA proposé par ARKEA BEI sont les suivantes :</p> <p>Montant : 1 526 000 €</p> <p>Taux d'intérêt actuariel révisable : taux livret A + 1 %</p> <p>Durée de la période d'amortissement : 30 ans</p> <p><b>DIT</b> que la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt PSLA, soit 30 ans, à hauteur de la somme de 763 000 €.</p> <p><b>DIT</b> qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de ARKEA BEI adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p><b>S'ENGAGE</b> pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.</p> <p><b>DIT</b> que les paiements qui seraient effectués par la Ville, au lieu et place de l'emprunteur, annuités et intérêts moratoires éventuels auraient le caractère d'avances remboursables.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre ARKEA BEI et l'emprunteur, et à signer la convention de garantie établie entre la Ville et COOPALIS.</p>			
<p><b>8</b></p> <p><b><u>Action Coeur de Ville - campagne de ravalement – subventions travaux - trois dossiers</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p>			<p><b><u>POUR</u></b></p>



	<p><b>DECIDE</b> d'attribuer au titre de la campagne de ravalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à M et Mme GIBELIN, propriétaires, une subvention d'un montant de 23 142,00€ pour les travaux à réaliser sur les façades de l'immeuble sis 13 rue Saint Pierre – 1 rue du Bourg Vasé ;</li> <li>- à M. LEFOL, syndic bénévole de copropriété, une subvention d'un montant de 32 536,00 € pour les travaux à réaliser sur les façades de l'immeuble 24 rue de Rohan ;</li> <li>- à M FAORO, représentant la SCI TFH, une subvention d'un montant de 27 600,00 € pour les travaux à réaliser sur les façades de l'immeuble 2 rue du Général Leclerc.</li> </ul> <p><b>DIT</b> que les versements des subventions sont subordonnées à la réalisation des travaux conformes aux prescriptions des autorisations délivrées.</p> <p><b>APPROUVE</b> les termes des conventions de financement et de suivis de travaux ci-annexées.</p>			
9	<p><b><u>Adhésion au club des managers de centre-ville</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> d'adhérer au Club des Managers de Centre-Ville.</p> <p><b>IDENTIFIE</b> Antoine COUSSEAU comme manager de centre-ville.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits nécessaires pour l'adhésion au Club des Managers de Centre-Ville sont prévus sur le budget 2022.</p>	<b><u>Corentin POILBOUT :</u></b>	- Ce n'est pas le montant qui me fait réagir mais quelle cohérence y-a-t-il à adhérer à un réseau de + ? lorsque vous renoncez à d'autres réseaux telle que l'Association des Villes de France et qui apportaient une vraie plus value pour Saint-Brieuc, pour un partage de compétences, un regard croisé et un relais auprès des institutions.	<b><u>POUR</u></b>
10	<p><b><u>Travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental de l'Énergie des Côtes d'Armor - Opérations d'aménagement de l'éclairage public et d'effacement de réseau téléphonique boulevard de Sévigné - Participation de la Ville</u></b></p>	<b><u>Corentin POILBOUT :</u></b>	- Typiquement c'est un investissement massif qui obère les finances de la ville et au regard du caractère extra municipal de ce boulevard d'autres financements pourraient être sollicités auprès d'autres collectivités tel que le département.	<b><u>POUR</u></b>

		<p>- Si le boulevard de Sévigné est dans cet état, c'est lié au trafic important de poids lourds sur un ouvrage d'art qui n'était pas prévu pour cela. Et si il y a autant de poids lourds c'est dû à la proximité avec la 4 voies et en particulier tous les semi-remorques qui remontent du Légué et qui repartent et dégradent cet ouvrage.</p> <p>- A la fin du précédent mandat, il avait été décidé d'interdire la circulation des poids lourds dans le sens descendant, je crois que s'il n'y avait pas d'autres cofinancements on pourrait aussi s'interroger sur l'interdiction du sens montant et offrir un aménagement piéton amélioré qui serait un véritable belvédère sur la vallée de gouédic si il était mis en valeur.</p>	
<p><b>11</b></p>			<p><b><u>POUR</u></b></p>
<p><b>12</b></p>			<p><b><u>POUR</u></b></p>

	Brieuc » pour la période d'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020.			
13	<p><b><u> Systèmes d'Information Géographique - Convention de moyens 2022 - 2027 avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et Renouveaulement du partenariat SIG intercommunal</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> d'adopter la convention de partenariat de moyens entre la Ville de Saint-Brieuc et Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le domaine du Système d'Information Géographique.</p> <p><b>DECIDE</b> d'adopter la convention du partenariat SIG Intercommunal pour la période 2022 – 2027.</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer les deux conventions de partenariat annexées.</p>			<b><u>POUR</u></b>
14	<p><b><u>Personnel - Tableau des effectifs au 1er février 2022</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DECIDE</b> les transformations suivantes :  - 1 poste de catégorie A, dans la filière technique, dans le cadre d'emplois des ingénieurs en 1 poste de catégorie A, dans la filière administrative, dans le cadre d'emplois des attachés.</p> <p><b>DECIDE</b> la création suivante :  - 1 poste de catégorie B ou C dans la filière technique ou administrative, dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens ou adjoint administratif ou agent de maîtrise.  - 0,5 poste de catégorie B dans la filière culturelle, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique.</p>			<p><b>3 POUR</b>  Corentin POILBOUT  Aurélie MOY  Stéphanie STENTZEL  LE CARDINAL</p> <p><b>3 ABSTENTIONS</b>  Richard ROUXEL  Raphaël LE MEHAUTE  Valérie ROOS</p>

15	<p><b><u>Acquisition - Rue du Moulin de Persas - une parcelle en nature de trottoir</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DÉCIDE</b> l'acquisition auprès de Madame LUCAS Élodie et de Monsieur REUX Antoine, domiciliés 5 rue du Moulin de Persas à Saint-Brieuc (22), ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant, de la parcelle cadastrée AB n°354, d'une contenance de 13 ca, sise 5 rue du Moulin de Persas à Saint-Brieuc, au prix d'un euro symbolique (1,00 € symbolique) net vendeur ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous actes afférents ;</p> <p><b>DÉCIDE</b> le classement dans le domaine public routier communal de la parcelle suivante : Référence cadastrale Contenance Nature AB n°354 13 ca Trottoir</p> <p><b>DIT</b> que tous les frais inhérents à cette vente, notamment les frais d'acte et de publicité foncière seront supportés par la Ville ;</p> <p><b>DIT</b> que les dépenses nécessaires seront inscrites au budget de la Ville ;</p> <p><b>DÉCIDE</b> que si, à compter du 1er juillet 2023, la vente ne pouvait intervenir du fait des vendeurs, la présente promesse de vente expirerait.</p>			<b><u>POUR</u></b>
16	<p><b><u>Cession - Parking Alsdorf - lot 26</u></b></p> <p><b>Le conseil municipal</b></p> <p><b>DÉCIDE</b> la vente à Monsieur Erwan GLOANNEC, domicilié 33 rue des Bleuets à Plérin (22), ou à toute</p>			<b><u>POUR</u></b>

autre personne physique ou morale s'y substituant, d'un emplacement de parking formant le lot n° 26 et les tantièmes de copropriété afférents, situé dans un ensemble immobilier en copropriété dit « Garages Les Vallons », cadastré section BL n° 271, d'une contenance totale de 6a 21ca, sis place d'Alsdorf à Saint-Brieuc, au prix de deux mille euros (2 000,00 €) net vendeur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous actes afférents.

**DIT** que tous les frais inhérents à cette vente, notamment les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur.

**DÉCIDE** que si, à compter du 1er juillet 2023, la vente ne pouvait intervenir du fait de l'acquéreur, la présente promesse de vente expirerait.